

Honoraires de l'agence

Locaux à usage d'habitation, commercial ou professionnel :

Honoraires :

	HT	TTC
- forfait parkings, caves, etc.. :	2.917 €	3.500 €
- jusqu'à 749.999 € (avec un minimum de facturation de 12.000 €ttc) :	5,00 %	6 %
- de 750.000 € à 1.499.999 € :	4,16 %	5 %
- au delà de 1.500.000 € :	3,33 %	4 %

Les honoraires sont dus à la signature de l'acte authentique et, sauf conditions contraires prévues au mandat, ceux-ci sont à la charge du mandant.

Estimation : (Offerte, si celle-ci donne lieu à un mandat de vente) **300,00 €** **360,00 €**

Cessions de bail de locaux professionnels et commerciaux et cessions de fond :

Honoraires HT, à la charge du cessionnaire :

10 % du montant de la cession + 10 % du loyer annuel hors charge et hors taxes (avec un minimum de facturation de 10.000 €).

Les honoraires sont dus à la signature de la cession et, sauf conditions contraires prévues au mandat, ceux-ci sont à la charge du cessionnaire.

Locations

Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Honoraires à la charge du locataire (Tarifs en vigueur depuis le 15 septembre 2014) :

	HT	TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :	10,43 €/m ²	12,51 €/m ²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux :	2,61 €/m ²	3,13 €/m ²

Honoraires à la charge du bailleur, (avec un minimum de facturation de 700 €ttc) :

	HT	TTC
- honoraires de publicité, visites, d'entremise et de négociation :	13,34 €/m ²	16,00 €/m ²
- honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction de bail :	6,67 €/m ²	8,00 €/m ²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux :	6,67 €/m ²	8,00 €/m ²

Les honoraires sont dus à l'entrée dans les lieux.

Autres baux d'habitation, honoraires TTC à la charge du locataire :

10 % du montant du loyer annuel hors charges (avec un minimum de facturation de 700 €).

Les honoraires sont dus à la signature du bail et, sauf conditions contraires prévues au mandat, ceux-ci sont à la charge du locataire.

Baux professionnels et commerciaux, honoraires HT à la charge du locataire :

33 % du montant du loyer annuel hors charges (avec un minimum de facturation de 5.000 €).

Les honoraires sont dus à la signature du bail et, sauf conditions contraires prévues au mandat, ceux-ci sont à la charge du locataire.

Tous les tarifs affichés TTC incluant la TVA à 20 %, sont susceptibles d'être modifiés, selon la variation de celle-ci.

GUY HOQUET

Beaulieu Le Marais

62, rue du Temple 75003 Paris

Tél. : +33 1 44 54 55 66

SAS au capital de 15.000 € - APE 6831Z
RCS Paris B 749 945 218 - TVA FR12 749 945 218